

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°109/2023**

**Objet : Avenant n°3 au marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et équipements connexes.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la délibération n°2013-07-07 en date du 12 juillet 2013 attribuant le marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et équipements connexes à l'entreprise Bouygues Energies et Services, sise ZI des Ebisoires - 13 Rue des Frères Lumières -BP 104- 78373 PLAISIR CEDEX.

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 29 septembre 2023.

Considérant la nécessité de réaliser un avenant au marché pour prendre en compte la prolongation du marché jusqu'au 2 janvier 2024 inclus ; les nouvelles contraintes d'objectif d'éclairage et de diminution de nuisance lumineuse applicables aux projets de reconstruction de l'éclairage public des espaces de circulation ; l'intégration de nouveaux types de mobiliers urbains connexes au réseau d'éclairage public ; l'extension du réseau d'éclairage public ; les modifications du programme de reconstruction de l'éclairage public ; le nouveau régime d'allumage par détection de présence lors de la reconstruction de l'éclairage public et des prestations réalisées.

Considérant que cet avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de 286 314€ HT soit 343 577€ TTC.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 29 septembre 2023.

**DÉCIDE**

- **d'approuver** la passation de l'avenant n°3 au marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et équipements connexes, avec l'entreprise Bouygues Energies et



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230929-109-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Mise en ligne le 3 octobre 2023

## VILLE DE L'ISLE-ADAM

Services, ZI des Ebisoires -13 Rue des Frères Lumières -BP 104- 78373 PLAISIR  
CEDEX, pour un montant de 286 314€ HT soit 343 577€ TTC.

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 29 septembre 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)